

## Compte-rendu du conseil municipal en date du 27 septembre 2017

### **1/ Approbation de la modification simplifiée du PLU.**

Monsieur le Maire rappelle la modification simplifiée du PLU en vue de l'implantation du lotissement "La Sauzette" : suppression de la référence à la création d'un carrefour giratoire au niveau des secteurs d'aménagement de "La Sauzette" et des "Gourgues".  
Le Conseil Municipal approuve cette modification.

### **2/ Transfert des compétences eau et assainissement à la Communauté de Communes.**

Le Conseil Municipal approuve le transfert des compétences eau et assainissement à la Communauté de Communes à compter du 1er janvier 2018, modification statutaire n°4.

### **3/ Rapports du délégué 2016 eau et assainissement**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil du rapport annuel sur le prix et la qualité des services de distribution d'eau potable et d'assainissement pour l'exercice 2016.  
Le Conseil Municipal donne acte à Monsieur le Maire de la lecture de ces rapports, prend connaissance d'un mauvais rendement (+2%) et demande son amélioration.

### **4/ Nouveau régime indemnitaire du personnel communal (RIFSEEP).**

Le Conseil municipal décide d'instaurer à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2017 un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) ; il autorise le Maire à fixer par arrêté individuel le montant de l'IFSE et du CIA versés aux agents concernés dans le respect des dispositions fixées.

### **5/ Voie communale n°14. Chemin de la Planque**

Suite à une demande de pose de ralentisseurs sur le chemin de la Planque et vu le résultat des comptages effectués sur cette voie par l'Agence Technique Départementale de l'Aude,  
Le Conseil municipal décide de ne pas donner suite à cette demande. Il propose le remplacement du panneau de limitation à 30 km/h - côté RD 33 - par un panneau de diamètre supérieur et le déplacement du second panneau de limitation à 30 km/h côté canal.

### **5/ Décision modificative du budget**

Le conseil municipal approuve l'augmentation des crédits pour les travaux en régie (rénovation du bâtiment cantine scolaire) pour la somme de 2000 euros.

## **6/ Stationnement des gens du voyage**

Le Conseil municipal accepte le don de 925 euros fait à la commune par les gens du voyage pour le stationnement de leur caravanes dans l'été 2017. La somme recue fera l'objet d'un titre de recettes au compte 7713 du budget communal.

## **7/ Loyer local commercial, remise exceptionnelle.**

Le Conseil Municipal, considérant que les travaux de réfection de la voirie dans la rue de la mairie qui se sont déroulés de juillet à septembre 2017 ont occasionné une baisse d'activité pour la Boulangerie situés dans cette rue, décide d'exonérer la Boulangerie du Lauragais du paiement des loyers du local commercial pour les mois de novembre et décembre 2017.

## **8/Charte paysagère, urbanistique et architecturale du Canal du Midi.**

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la Charte d'engagement à préserver et à mettre en valeur la valeur universelle exceptionnelle du bien Unesco Canal du Midi et toutes pièces s'y rapportant.

Affiché le 11 octobre 2017